

SEANCE DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. DEROUET, Maire.

Etaient présents : Stéphane BETTON, Roland DENUAULT, Sylvie SALMON, Adjoint, Marie-Odile FOURNIER, Gildas DAVID, Fabrice TRIDON, Nathalie PETIT, Fabien BERTRON, Patrick CARTIER, Nelly MAUGERE.

Absents excusés : Roland DENUAULT, Mickaël GUILLOUX.

Absentes : Laëtitia COTTIER, Christiane LOISON.

Date de convocation : 29 mai 2018

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile FOURNIER.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du 26 avril 2018
- Construction de la salle des sports
- Lotissement de la Prée
- Logiciel de facturation Abélium
- Lotissement de la Petite prairie : nomination de la voie
- Communauté de communes du pays de Craon : désignation d'un élu référent santé
- Modification des statuts de Territoire Energie 53
- Tarifs de la cantine scolaire
- Tarifs de la garderie périscolaire
- Dépôt sauvage
- Questions diverses et imprévues

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 avril 2018.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS ET VESTIAIRES –

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la commission des travaux qui s'est déroulée le mardi 29 mai, en présence de Monsieur Patrick MALBOIS, architecte Atelier bleu d'archi, de Monsieur Didier BAILLEAU de Mayenne Energies Nouvelles et Julien Glangestas du Gal. Sud Mayenne, conseils en énergie.

Concernant l'utilisation de la salle des sports, plusieurs sports pourront y être pratiqués : tennis de table, badminton, volley-ball, gymnastique et du basket sur un mini terrain. La pratique de l'escalade est déconseillée. Le choix du revêtement de sol reste à définir : sol souple ou résine. Une visite des nouvelles salles de Quelaines et Gennes sur Glaize sera organisée en soirée pour étudier les différents éléments à mettre en place.

Suite à la proposition initiale fournie par l'architecte, Monsieur MALBOIS devra s'assurer que les surfaces des différentes pièces des vestiaires soient conformes aux normes demandées par la Fédération Française de Football.

Une réflexion s'est engagée sur le chauffage de la salle : doit-on la chauffer ou pas ?

A propos de la pose de panneaux photovoltaïques, Monsieur BAILLEAU pourra réaliser une étude sur un projet avec consommation autonome (vestiaires, école, salle des fêtes et mairie). Pour information, les panneaux produisent 70 à 80 % d'énergie de mars à septembre. Cette prospection devra s'effectuer avant la fin de l'année scolaire.

20180604 DELIB 01 – ETUDE POUR POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA SALLE DES SPORTS ET DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Didier BAILLEAU de M. E.N. concernant l'étude technico-économique d'un potentiel solaire sur 4 bâtiments groupés à Astillé par les phases suivantes

- Campagne de mesure
- Elaboration rapport technique
- Analyse technico-économique

Pour un montant principale de : 2 350.00 € HT

- Ecriture du CCTP pour le lot photovoltaïque, établissement de la grille d'analyse et analyse des offres

Pour un montant optionnel de : 500, 00 € HT

- Accompagnement de la maîtrise d'œuvre » pour le suivi et la réalisation et de la maîtrise d'ouvrage pour les démarches ENEDIS

Pour un montant optionnel de : 850, 00 € HT

Le conseil municipal en délibère et décide de réaliser cette étude de faisabilité relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports et des vestiaires attenants, pour une autoconsommation d'énergie par les bâtiments suivants : salle des sports et vestiaires, école, cantine et garderie, mairie et la salle des fêtes pour un montant de 2 350.00 euros HT.

Ce travail sera confié à Monsieur Didier BAILLEAU, M.E.N, Coodémarrage.53, zone technopolis – rue de brooglie à Changé.

Les travaux optionnels seront réalisés après décision favorable sur la pose de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire a pouvoir pour signer les pièces nécessaires à cette opération.

201800604 DELIB 02 - LOTISSEMENT DE LA PREE – CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS LOCATIFS

Monsieur le Maire informe qu'il a interrogé Mayenne Habitat quant à l'implantation des 4 logements locatifs sur les parcelles numérotés 1 à 4 de la dernière esquisse du lotissement de la Prée.

Les parcelles sont conformes à leur attente et permettront l'implantation de 4 pavillons à usage locatif. Monsieur le Maire rappelle que Mayenne habitat paient les parcelles à hauteur de 30 euros le m².

Monsieur le maire propose d'entériner cette opération.

Le conseil municipal, en délibère et donne un avis favorable à la vente de 4 parcelles à Mayenne Habitat dans le but de construire quatre logements à usage locatif. Monsieur le Maire a pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

20180604DELIB 03 – DISPOSITIF INFORMATIQUE ABELIUM – SERVICE CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose d'équiper la municipalité d'un logiciel métier proposé par la communauté de communes du pays de Craon.

La base de données sera commune à tous les gestionnaires (communes, cias, associations,...). Un portail famille propose la préinscription, le téléchargement de documents, le paiement en ligne, l'édition des factures et attestation... Un seul dossier sera constitué par famille permettant d'accéder aux divers services.

Le déploiement de la solution comprend :

- L'achat de la licence et des accès
- Le paramétrage pour chaque service et chaque gestionnaire
- La formation des agents suivant leur utilisation (pointage, inscription, facturation, gestion...) Un administrateur local sera notre interlocuteur.
- Des journées de suivi de bon fonctionnement
- Le matériel de pointage adapté aux besoins : lecteurs de carte, tablettes

Le tarif est composé de deux tranches : une d'investissement pour 2082 euros et de fonctionnement annuel de 232 €.

Le conseil municipal en délibère et donne son accord à l'acquisition du Logiciel Abélium via la Communauté de communes du Pays de Craon pour un montant de 2082 euros en investissement et de 232 euros en fonctionnement.

Monsieur Le maire a pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

20180604 DELIB 04 - LOTISSEMENT DE LA PETITE PRAIRIE – DENOMINATION DE LA RUE - IMPASSE DES JONQUILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la dénomination « impasse des jonquilles » pour la voie desservant les parcelles du lotissement de la petite prairie avec les numéros suivants :

- . Côté pair 28 - 30- 32 (côté droit de l'impasse)
- . Côté impair 25 -27 29 (côté gauche de l'impasse)

Ces numéros seront répertoriés sur un panneau en entrée de lotissement indiquant la direction des maisons.

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

ADRESSAGE DU BOURG – AJOUT D'ADRESSES

Monsieur le Maire informe des nouvelles adresses à ajouter dans le cadre de l'adressage de l'agglomération :

- 1bis, rue d'anjou
- 6, place du centre
- Impasse des jonquilles n° 1 à 29, côté impaire et n°2 à 32, côté paire
- 1, rue du lavoir
- 31 bis, rue de la mairie
- 3 bis, rue de touraine

20180604 DELIB 05 - NOMINATION D'UN ELU REFERANT SANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent en matière de santé. Cet élu aura un rôle transversal :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l'association ou orienter directement les personnes vers l'association « Relais santé bien être »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• DÉSIGNE Madame Sylvie SALMON, adjointe au maire, référent titulaire

Et Monsieur Gildas DAVID, référent suppléant

• CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

20180604 DELIB 06 - TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE (TE 53) ex SDEGM – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente ;

Lors de son assemblée du 03 avril 2018, le comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical de TE53.

Après cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la modification des statuts de TE53.

201800604 DELIB 07 - TARIFS CANTINE MUNICIPALE

• A compter du 1^{er} septembre 2018

M. Le Maire présente le bilan du restaurant scolaire de Cossé Le Vivien. Le service est légèrement déficitaire, compte tenu de la suppression des emplois aidés. La commune de Cossé Le Vivien a donc décidé par délibération en date du 17 mai 2018 d'augmenter l'ensemble des tarifs de 1.5%.
M. Le Maire présente également le bilan 2017 de la cantine d'Astillé dont le déficit s'élève à 2.17 € par repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, compte tenu de la hausse des tarifs des repas du restaurant scolaire de la commune de Cossé Le Vivien décide d'appliquer la même majoration aux tarifs communaux soit :

. 3,62 € le repas enfant et 6,39 € le repas adulte.

20180604 DELIB 08 - TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

• A compter du 1^{er} septembre 2018

M. Le Maire présente le bilan de l'année 2017 faisant apparaître un déficit de 1,67 € par présence d'enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels, soit :

Garderie le matin : 1,19 € et garderie le soir : 1,45 €

20180604 DELIB 09 - DEPOT SAUVAGE DE DECHETS EN TERRAIN PRIVE

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la marche à suivre concernant le dépôt sauvage de déchets, visible de la voie publique, rue d'anjou.

Monsieur Laurent DUPRE, propriétaire du site, nous a fait part en 2015 de sa volonté de construire des garages pour les camping-cars et de les mettre à la location. La municipalité lors de l'aménagement de la rue a tenu compte de ce projet et les trottoirs ont été aménagés pour permettre l'accès de véhicule à la parcelle de Monsieur DUPRÉ. (Bordures surbaissés).

Monsieur DUPRE, ancien couvreur charpentier, n'exerce plus ce métier depuis plusieurs années. Et des gravats et du matériel sont entreposés sur son terrain non-clôturé, accessible de la voie publique. Le terrain n'est pas du tout entretenu. Aucune protection n'est assurée concernant ce stockage.

Plusieurs administrés se sont déjà offusqués de cet état de fait.

De plus, le bâtiment ne semble pas très solide et les tôles du bardage sont rouillées et peuvent se décrocher en cas de tempête ou coup de vent.

Le conseil municipal en délibère et après délibération, demande à Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre pour solutionner ce problème. Monsieur DUPRÉ devra remettre en état son terrain et son bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Informations :

- Esquisse terrain de loisirs – Proposition financière de TECAM : 3 000 €
- Transport vers Laval : Suite à des demandes d'administrés (notamment des jeunes de moins de 18 ans qui circulent en scooter) et afin d'assurer leur sécurité, Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint avaient rencontré en juin 2017 un responsable du service du transport de Laval Agglo. Une réflexion s'est engagée pour assurer un transport vers Laval, avec signature d'une convention financière entre les deux parties. Une réponse négative nous est parvenue par courrier reçu en mairie le 22 mai 2018.
- Dépôt des poubelles sur la voie publique dans le centre bourg : un courrier sera envoyé aux administrés qui laissent leurs poubelles sur la voie publique.
- Vigilance météo – courrier aux administrés par SMS.
- Fleurissement – concours – plaquette de présentation
- Comice agricole : risque météorologique pour ce samedi 09 juin
- Abri pour les biquettes - finition le samedi 16 juin
- Site internet : zone d'activités (plan et tarifs) – proposition de faire figurer les sentiers pédestres sur le site et l'implantation d'une signalétique sur le terrain.
- Travaux de bouchage de fossés : réalisation à compter du 21 juin
- Adressage : Etat d'avancement des travaux de la commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

NOM	fonction	Emargement
DEROUET Loïc	Maire	
BETTON Stéphane	1 ^{er} Adjoint	
DENUAULT Roland	2 ^{ème} Adjoint	Excusé
SALMON Sylvie	3 ^{ème} Adjointe	
GUILLOUX Mickaël	Conseiller	Excusé
COTTIER Laëtitia	Conseillère	Absente
FOURNIER Marie Odile	Conseillère	
DAVID Gildas	Conseiller	
TRIDON Fabrice	Conseiller	
PETIT Nathalie	Conseillère	

LOISON Christiane	Conseillère	Absente
BERTRON Fabien	Conseiller	
CARTIER Patrick	Conseiller	
MAUGERE Nelly	Conseillère	